

Date de convocation :
18/08/2026

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mille vingt-six, le 25 août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-François-de-Sales légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BEBERT, Maire.

Présents : Thierry BEBERT, Yves, PERRACHON, Emilie PAREY, Sébastien SOUDIEUX, Mélanie HERISSE, Frédéric JOURY, Mathilde THIOU

Absents excusés : Jérôme GUGGISBERG, Florence HOWELLS, Claude BEBERT, Philippe PERNET

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs : Jérôme GUGGISBERG à Frédéric JOURY, Florence HOWELLS à Mathilde THIOU

Secrétaire de séance : Emilie PAREY

OBJET : SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) - Transfert de compétence

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique ; (communes)

Considérant que les communes membres de GRAND CHAMBERY ont donné leur accord dans les conditions de majorité requise ;

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhèrent.

Il est proposé de confier au syndicat la compétence Transition Énergétique.

De plus, les statuts du syndicat prévoient la mise à disposition des services d'une centrale d'achats. Il est proposé d'adhérer à :

☒ La centrale d'achats territoriale

Ce transfert sera effectif après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ce transfert.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie la compétence Transition Energétique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Thierry BEBERT
Le Maire



Emilie PAREY
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.